

/ Aides à la vie associative

Vous organisez un événement sur Guipavas ?

Pensez à transmettre vos demandes de matériel au [service sport et vie associative \(SSVA\)](#) au moins **1 mois avant votre manifestation.**

- > [Demande de matériel](#)
- > [Demande de podium](#)
- > [Demande d'autorisation temporaire de débit de boissons](#)
- > [Réservation de salles](#)
- > Vente au déballage